AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 15 mai 2023, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2e Avenue, à Val-d'Or.

712 à 720, rue Plessis : Demande de dérogation mineure présentée par 9286-5138 Québec inc., visant à fixer à 3,3 mètres plutôt qu'à 3 mètres, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement maximal autorisé en façade du bâtiment principal de la case de stationnement projeté # 7 et à 7 plutôt 8 le nombre de cases devant être aménagées sur la propriété désignée comme étant le lot 2 300 473 du cadastre du Québec.

3097, 7e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par Dépanneur près du lac (Val-d'Or) inc., visant à fixer à 1 mètre plutôt qu'à 6 mètres, comme le prescrit la réglementation, la distance minimale devant être observée entre les deux réservoirs d'essence projetés et la ligne de terrain sud de la propriété désignée comme étant le lot 2 298 493 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 19 avril 2023.

Signé

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière